DIPLÔME D'ÉTAT ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

En voie de professionnalisation ou d'apprentissage

Du 16 septembre 2024 au 28 octobre 2025

Anciens diplômes d'AMP (Aide Médico-Psychologique), d'AVS (Auxiliaire de Vie Sociale), d'AESH (Accompagnant Éducatif pour enfant en Situation de Handicap)

Secteurs d'activité : au domicile de la personne, dans les structures sociales et médico-sociales, dans les écoles…
Poursuite d'études possible : moniteur-éducateur, éducateur spécialisé…

Décret n°2021-1133 du 30 aout 2021 relatif au DEAES délivré par le ministère de la solidarité et de la santé.
Le DE AES est de niveau 3, RNCP 36004, NSF 332/330, formacode 44022.

LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités sociales, scolaires et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, à la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer la personne dans son développement, son contexte socio-culturel
- Appréhender les incidences physiques, psychologiques et sociales de la situation de dépendance
- Proposer un accompagnement éducatif et une aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne
- Repérer, lors des temps clés, les situations problématiques pour instaurer une relation d'aide spécifique
- Promouvoir la vie sociale et relationnelle par la mise en œuvre d'activités individuelles
- Détecter des signes révélateurs d'un problème de santé ou de mal-être
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé
- Se situer en tant que professionnel responsable et autonome en lien avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire
- Et ainsi de se présenter au Diplôme

DURÉE DE LA FORMATION

La formation en cursus complet se déroule en 18 mois, soit 1 407 heures d'enseignement réparties en :

- **546 heures de formation théorique et 21 heures pour l'AFGSU**
- **840 heures de formation pratique** : 700 heures sur le site qualifiant employeur et un stage, hors employeur, de 140 heures.

Parcours partiel : des dispenses de certification ou des allégements de formation de certains domaines de compétences sont possibles en fonction du diplôme du candidat.
Les candidats doivent prendre rendez-vous auprès de la responsable de formation afin d'échanger, à partir d'un tableau défini par l'arrêté du 30 août 2021, sur les modalités de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique s'articule autour de cinq domaines de formation auxquels sont associés cinq blocs de compétences :

- **DF 1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne : 112 heures d'enseignements.
- **DF 2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité : 91 heures d'enseignements.
- **DF 3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne : 105 heures d'enseignements.
- **DF 4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention : 147 heures d'enseignements.
- **DF 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne : 91 heures d'enseignements.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les salles de cours sont équipées d'Internet, d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur. Des ordinateurs et un centre de ressources documentaires sont mis à disposition pour les travaux des stagiaires.

Des fiches de cours sont distribuées aux stagiaires à leur demande. Les stagiaires ont un code d'accès à une plateforme de travail à distance, « It's learning », dans laquelle sont stockés les cours.

D'autres moyens pédagogiques : film-débat, participation à des conférences, mise en situation, analyse de la pratique professionnelle.

EVALUATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour obtenir son diplôme d'État, l'apprenant doit avoir validé séparément chaque bloc de compétences dans le respect du référentiel de formation en vigueur.

- **Bloc 1 :** une épreuve orale à partir d'un dossier de pratiques professionnelles et une épreuve écrite sur l'étude de cas pratique organisée par la DREETS.
- **Bloc 2** : une épreuve orale sur l'étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort, permettant au candidat d'expliquer son accompagnement de la personne dans la vie quotidienne.
- **Bloc 3** : une épreuve orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne.
- **Bloc 4** : une épreuve orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat avec le projet de la personne.
- **Bloc 5** : une épreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation.

Tout au long de la formation, les formateurs référents de chaque domaine ont pour mission de suivre les écrits des stagiaires en les guidant et les aidant à la réflexion. Des examens blancs sont mis en place pour entraîner les stagiaires aux épreuves de certification portant sur les 5 blocs de compétences.

La formation pratique donne lieu à une évaluation par les sites qualifiants. Un temps de suivi ou bilan de stage avec le stagiaire est programmé par l'établissement de formation sur le lieu du stage ou de l'établissement. En fin de parcours, toutes les compétences portées par le référentiel doivent être validées par le stagiaire.

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

En contrat d'apprentissage :

- les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ;
- les personnes titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus.

En contrat de professionnalisation :

- les jeunes âgés de 16 à 25 ans et les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé.

www.alternance.emploi.gouv.fr/decouvrir-lalternance#pourqui

Les salariés de structures médico-sociales en poste

Les employeurs :

- toutes les structures sociales et médico-sociales (EHPAD, MAS, FAM, MECS, IME…) ;
- GEIQ Santé Social / GEIQ À Domicile ;
- les services à domicile.

MODALITÉS D'ACCÈS

AUCUN PRÉ-REQUIS pour entrer en formation.

Sont admis de droit à la formation, suite au dépôt d'un dossier de candidature :

- les candidats titulaires de certains diplômes mentionnés dans l'annexe V de l'arrêté du 30 août 2021 : consulter le centre de formation ;
- les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- les candidats ayant acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DE AES.

Tous ces candidats auront un entretien de positionnement avec le centre de formation.

Pour les autres candidats, l'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès du centre de formation. Les candidats seront convoqués pour une épreuve orale d'admission. À l'issue de cette épreuve, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 et ils sont classés par ordre de mérite.

SAINT-SO'FORMATION

- ✓ Agréé pour **22 places (avec un minimum de 10 stagiaires)** de formation diplômante d'AES en cursus complet.
- ✓ Personnes à mobilité réduite : accès par ascenseur.
- ✓ Autres types de handicap : se renseigner.
- ✓ Une rentrée : septembre 2024.
- ✓ **Taux de réussite au diplôme d'État de 100 %**.
- ✓ Taux d'abandon : 31,82 %
- ✓ Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation du stagiaire. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant un accompagnement de qualité.
- ✓ Les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées en 2023 montrent un **taux d'insertion à 66% en CDI, 22% en CDD , 11% en emploi temporaire ; 100% en ETP**

* Enquête IPSS 2023– Diplômés 2021- 2023 Région Auvergne-Rhône-Alpes.

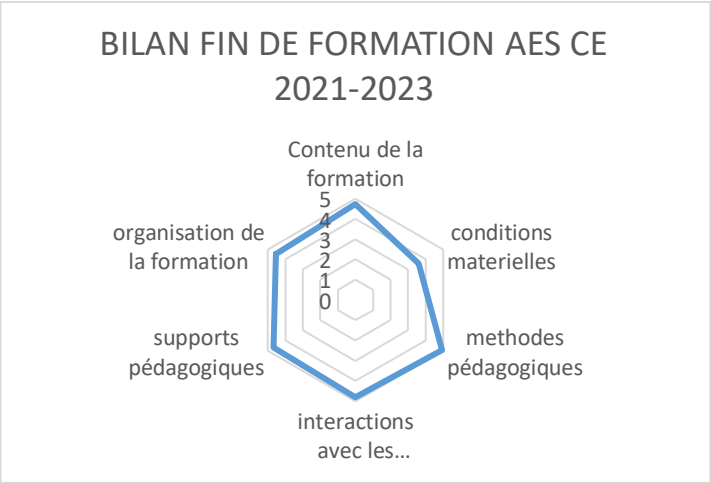

CONTACTS

Assistante administrative : Carole MORA – 04 74 35 98 27 ou carolemora@saintsoformation.org
Responsable pédagogique : Isabelle MARÉCHAL – isabellemarechal@saintsoformation.org

www.saintsoformation.org/nos-formations/diplomantes-ou-certifiantes/de-aes/de-aes-en-cours-demploi/

REJOINDRE SAINT-SO'FORMATION

La formation sera dispensée sur Château-Gaillard : 61, route de Cormoz, 01500 Château-Gaillard.